



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 674-5

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 674-5 intitulé : Règlement modifiant le règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 8 juin 2021. Le règlement a pour objet d'ajouter des mesures qui favorisent les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 9 juin 2021.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier